

EDITO (Thierry Fayret, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn)

Une nouvelle année commence et, avec elle, un nouveau contrat pour la mise en œuvre du SAGE de l'Elorn (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Une part importante de ce contrat triennal (2011-2013) sera consacrée à la qualité de l'eau avec, notamment, des actions pour limiter l'utilisation des pesticides, que ce soit par les acteurs agricoles, les collectivités et autres acteurs non agricoles, dont les particuliers ne sont pas les moindres.

Les pratiques des communes servant souvent d'exemple aux usagers, elles joueront un rôle important dans ce nouveau contrat : par leur exemplarité sur la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires, l'utilisation de techniques alternatives et la promotion d'un autre regard sur les espaces urbains.

Je vous présente tous mes vœux pour cette année nouvelle qui s'ouvre à nous.



VILLE DE LANDIVISIAU : évolution constante du désherbage

Soucieuse de l'impact des traitements phytosanitaires sur la qualité de l'eau, la ville de Landivisiau, traversée par le ruisseau « le Lapig », a depuis une dizaine d'années remis en question et fait évoluer ses pratiques de désherbage :

- 2000 : réalisation du plan de désherbage
- 2003 : signature de la Charte de désherbage des espaces communaux
- 2006 : étude sur l'évolution des coûts du désherbage et propositions d'aménagement de certains espaces pour en limiter l'entretien
- 2000 à 2009 : quantités de produits phytosanitaires appliquées réduites de moitié
- 2009-2010 : abandon du traitement des zones classées à risque fort sur le plan de désherbage.

Ainsi de plus en plus de techniques alternatives sont utilisées pour désherber la ville :

- brosse rotative sur les pavés, les trottoirs imperméables et les caniveaux
- rabot sur les surfaces stabilisées
- débroussailleuse pour contrôler la pousse des herbes
- balayeuse de voirie sur les joints et caniveaux
- désherbage manuel
- désherbeur thermique
- paillage des parterres (écorce de résineux, pouzzolane, broyats de palettes et de végétaux, ...)
- plantations de vivaces.



Rabot sur microtracteur



Parterre paillé et planté de vivaces

Ces modifications de pratiques ont été accompagnées d'articles, dans le bulletin municipal, expliquant la démarche de la ville et rappelant la réglementation phytosanitaire.

DEMONSTRATION DE MATERIELS ALTERNATIFS DE DESHERBAGE : 25 MAI 2010 A LANDIVISIAU

Le Syndicat de Bassin a invité, le 25 mai 2010, les communes de son territoire à une démonstration de matériels alternatifs de désherbage organisée en collaboration avec la ville de Landivisiau.

Plusieurs matériels de désherbage mécaniques ont été présentés lors de cette démonstration :

⇒ Désherbeurs mécaniques :



- **Rabot (Landivisiau)**

Largeur de travail : 1,20 m

Caractéristiques : 2 lames horizontales + 1 grille pour aplanir la surface

Avantages : bonne efficacité, rapide, décompactage des stabilisés

Inconvénients : efficacité réduite en cas de cailloux et de stabilisé dégradé

- **Désherbeur de chemins (Plounéventer)**

Largeur de travail : 75-80 cm

Caractéristiques : 10 dents rotatives + rouleau pour aplanir la surface

Avantages : bonne efficacité, très maniable, décompactage des stabilisés

Inconvénients : efficacité réduite en cas de cailloux, rajout de sable souvent nécessaire, travail en marche arrière pour aplanir la surface

Coût : désherbeur : 3 375 € HT ; cellule hydraulique : 5 000 à 8 500 € HT



⇒ Brosses désherbeuses :

- **à conducteur marchant (Landivisiau)**



Largeur de travail : 50-60 cm

Caractéristiques : brosse métallique montée sur une cellule hydraulique

Avantages : très bonne efficacité, assez rapide, idéal pour les bordures, les caniveaux et les pavés

Inconvénients : pas de bac de ramassage, assez coûteux, creusement des joints abîmés

Coût : 16 000 € HT

- **sur microtracteur (Bodilis)**

Caractéristiques : brosse mixte, latérale, à hauteur réglable ; bac de ramassage de 600 litres ; système d'aspersion pour limiter la poussière

Avantages : maniable, ramassage, balayage dans les caniveaux et sur les trottoirs grâce à la hauteur de brosse réglable

Inconvénients : efficacité moyenne ; poussière malgré l'aspersion d'eau

Coût : 18 500 à 23 000 € HT avec microtracteur ; 9 700 € HT sans microtracteur



⇒ Débroussailleuses (BMO) :



- **avec brosse désherbeuse**

Largeur de travail : 15-20 cm

Avantages : bonne efficacité sur les joints, maniable, peu de projections

Inconvénients : usure rapide des brosses (15 jours de travail effectif)

Coût : 500 € HT ; brosse : 80 € HT

- **à lames contrarotatives**

Avantages : bonne efficacité sur les joints, bordures, et surfaces perméables ; travail sous la surface du sol, pas de projections

Inconvénients : lames non affûttables

Coût : 600 € HT ; lame : 20 € HT



DESHERBAGE A EAU CHAUDE

Une démonstration d'un nouveau matériel de désherbage à la vapeur - « O plus » - a eu lieu, à son initiative à la Maison Familiale de Rumengol, le 18 octobre 2010.



Caractéristiques :

- ⇒ 3 à 4 km de trottoirs ou allées désherbés par jour
- ⇒ 3 000 litres d'eau et 40 litres de fioul par jour
- ⇒ 4 passages la 1ère année, 1 à 3 passages l'année suivante (essai à Quessoy (22))
- ⇒ Pression en sortie de buse : 5 à 6 bars
- ⇒ Équipé d'une pompe et d'un filtre qui permettent de remplir la cuve d'eau de pluie, d'une mare ou encore d'un puits ou d'un lavoir
- ⇒ Eau chauffée par un système d'entraînement hydraulique relié au moteur du camion

Location - prestation : 550 € par jour (hors fioul et eau).

Contact à « O plus » : Hubert Martin 02 96 52 64 73

D'autres désherbeurs à eau chaude existent comme : EC400 et 600 de la société Cornu, Eolia d'Espace Green, MM de Vert Import, Aquacide de Technivert, Steam tech de Entech, Electroclean d'Icam Pro, etc...

Leurs principaux avantages et inconvénients sont :

- ⇒ pas de risque d'incendie, nombre de passages limité, polyvalent, maniable, désherbage + nettoyage, bonne efficacité sur surface imperméable
- ⇒ investissement coûteux, vitesse d'avancement lente (1 à 2 km/h), efficacité limitée sur les plantes vivaces et à racines pivotantes, consommation d'eau importante (2 000 à 3 000 litres par jour)



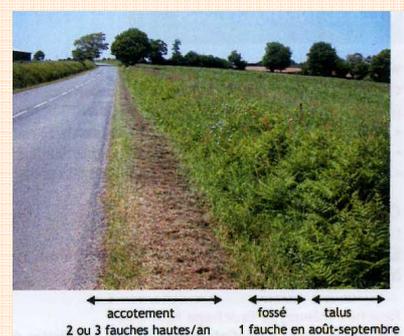
GESTION DES BORDS DE ROUTE

La Bretagne compte 65 000 kms de bords de route.

Leur gestion classique, qui consiste à 2 à 4 gyrobroyages par an avec curage des fossés et désobstruction des buses, est souvent coûteuse en temps et ne respecte pas le cycle annuel de reproduction de la faune et de la flore.

C'est pourquoi plusieurs collectivités bretonnes (Vern sur Seiche, communauté de communes du Coglais, CG22, ...) ont expérimenté une **gestion différenciée des bords de route** :

- ⇒ accotements et carrefours : 2 à 3 fauches hautes (> 10 cm) par an
- ⇒ fossés et talus : fauchage tardif en août - septembre en fonction de la pousse de l'année



Intérêt de cette gestion différenciée :

- ⇒ gain de temps et financier (moins de passages sur fossés et talus)
- ⇒ limite la production de matière et donc le curage des fossés et des buses
- ⇒ évite de mettre la terre à nu
- ⇒ gain en biodiversité (respect du cycle annuel des plantes et des insectes)

La fauche peut se faire avec export des produits de coupe afin de limiter l'enrichissement du sol, et donc l'apparition d'orties, de ronces ou de chardons, et d'éviter l'encombrement des fossés.

En cas de plantes invasives (renouée du Japon notamment), une fauche haute (> 10 cm) est à privilégier, pour ne pas arracher les rizômes, avec export et séchage des produits de coupe.

GESTION DES BORDS DE ROUTE (suite)

Comment concilier gestion des bords de route, gestion des espaces verts et biodiversité

Afin de pratiquer une gestion différenciée des bords de route, il est nécessaire de considérer ces espaces comme des espaces verts communaux et donc de les intégrer au plan de gestion global des espaces verts. Ceci en indiquant, chaque année, sur une carte de la voirie communale les types et périodes d'intervention.

La gestion des bords de route pourra, notamment, être adaptée au type de bords de route. En effet, la fauche n'est pas toujours nécessaire en bord de forêt ou de haie ; celles-ci créant un ombrage important sur les talus, fossés et accotements.



En plus de l'approche technique et typologique du plan de gestion communal, la gestion des bords de route devra être appréhendée de manière écologique, patrimoniale et pédagogique avec :

- ⇒ suivi de l'impact de l'entretien sur la faune et la flore
- ⇒ information de la population sur le mode d'entretien pratiqué.

Afin d'impliquer les agents techniques à l'entretien différencié des bords de route, ils pourront, par exemple, être formés à la reconnaissance des différentes espèces animales et végétales présentes : papillons, grenouilles, fleurs, ...



Enfin, afin de connaître l'évolution de la biodiversité suite à la mise en place de la gestion différenciée, un inventaire régulier de la faune et de la flore des bords de route pourra être réalisé.

CONTACT au Syndicat de Bassin de l'Elorn :

Gwenola LE MEN
02 98 25 93 51 / 06 01 22 29 63
rivieres.syndicatelorn@orange.fr